



LE PASSAGE PAR LE PORT DE CALAIS POUR LES REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES

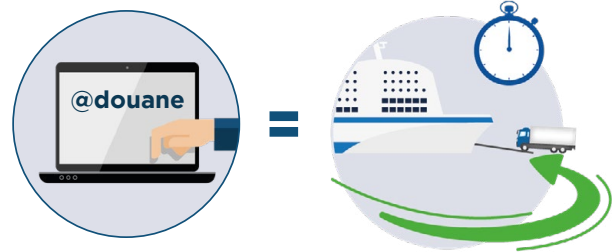
La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne entrainera l'obligation de nouvelles formalités et déclarations douanières. Le Royaume-Uni devenant un pays tiers, le port de Calais deviendra une frontière douanière représentant le premier point d'entrée et le dernier point de sortie des marchandises entre l'Union Européenne et les îles britanniques.



PRE-REQUIS

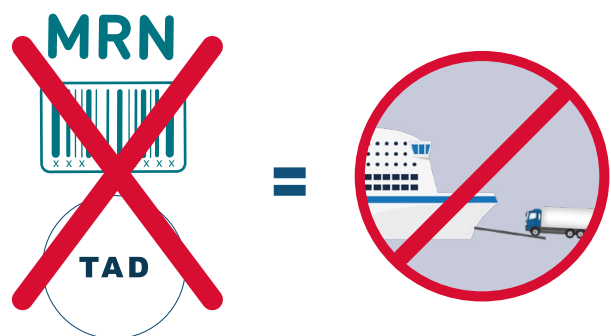
Les formalités douanières doivent être effectuées avant l'arrivée de la remorque au port de Calais (ou de Douvres) à l'IMPORT et à l'EXPORT pour les autorités françaises & britanniques.

POUR LA PLUPART, CES FORMALITÉS AURONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LE CHARGEUR OU SON REPRÉSENTANT EN DOUANE (RDE).



ASSUREZ-VOUS QUE LES FORMALITÉS DOUANIÈRES RELATIVES AUX MARCHANDISES TRANSPORTÉES ONT BIEN ÉTÉ RÉALISÉES AVANT D'ENVOYER LA REMORQUE AU PORT.

**LE CODE BARRES MRN
ou L'ENVELOPPE LOGISTIQUE
ou LE TAD
DOIVENT AVOIR ÉTÉ FOURNIS LORS DU BOOKING**
avant l'arrivée de la remorque au port de Calais
(et au port de Douvres)



LA REMORQUE NE POURRA PAS ÊTRE EMBARQUÉE EN L'ABSENCE DE FORMALITÉS DOUANIÈRES EFFECTUÉES AU PRÉALABLE.



Attention : il vous appartient de rester informé des évolutions des décisions de la douane britannique.



CALAIS
export UE

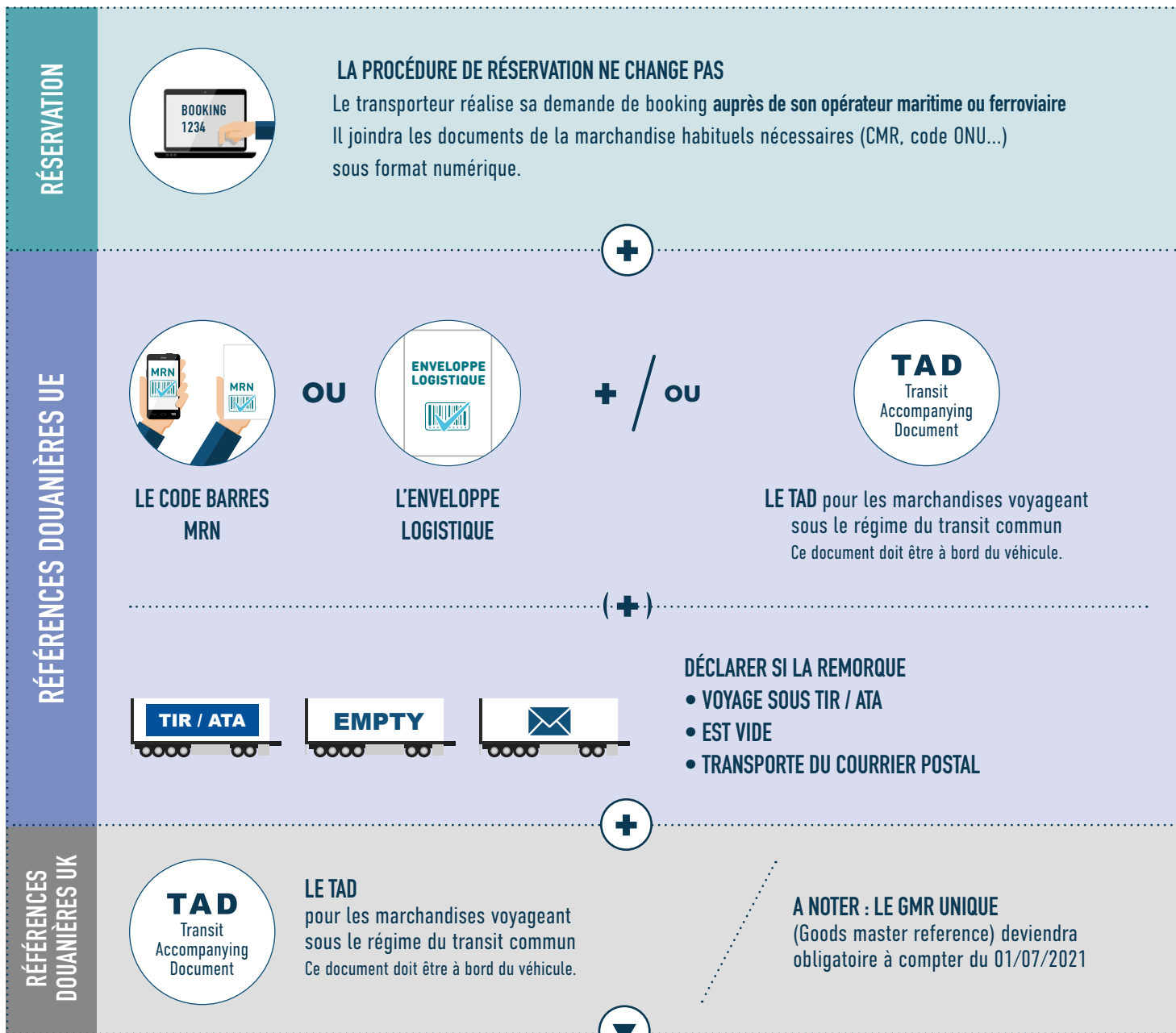
DOVER
import UK

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES**

AU PORT DE CALAIS

DOCUMENTS ET INFORMATIONS REQUIS POUR L'EMBARQUEMENT DES REMORQUES :



LA COMPAGNIE MARITIME RÉALISE ALORS L'APPAIRAGE

UNE FOIS L'APPAIRAGE EFFECTUÉ, L'ENREGISTREMENT SERA VALIDE
Le chauffeur pourra présenter la remorque au parc non-accompagné.



Les documents marchandises et le carnet TIR/ATA doivent voyager avec la remorque



CALAIS
export UE

DOVER
import UK

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES**

NOTE IMPORTANTE

POUR LES GROUPAGES, UTILISEZ L'ENVELOPPE LOGISTIQUE

Chaque lot à bord de la remorque correspond à un MRN unique. Le chauffeur doit présenter autant de MRN qu'il y a de lots.

La Douane française propose une application de regroupement des MRN sous UN SEUL code barres : l'enveloppe logistique.

L'enveloppe logistique peut-être générée par le RDE, le transporteur ou même le chauffeur.

De même, plusieurs enveloppes logistiques peuvent être regroupées sous un seul code barres.



douane.gouv.fr/enveloppe/fr

ou



sur l'appli web du port : e-border Calais Port

Calais port

active au 01/01/2021



CODE BARRES UNIQUE



CHECK-IN PLUS RAPIDE

CAS PARTICULIER

Si le transporteur n'a pas anticipé, lors du booking, la fourniture des éléments nécessaires à l'appairage, le chauffeur devra être en mesure de les fournir lors de la dépose de la remorque.

CES REMORQUES NE SERONT PAS PRIORITAIRES POUR L'ACCÈS AU PARC NON-ACCOMPAGNÉ



DOVER
export UK



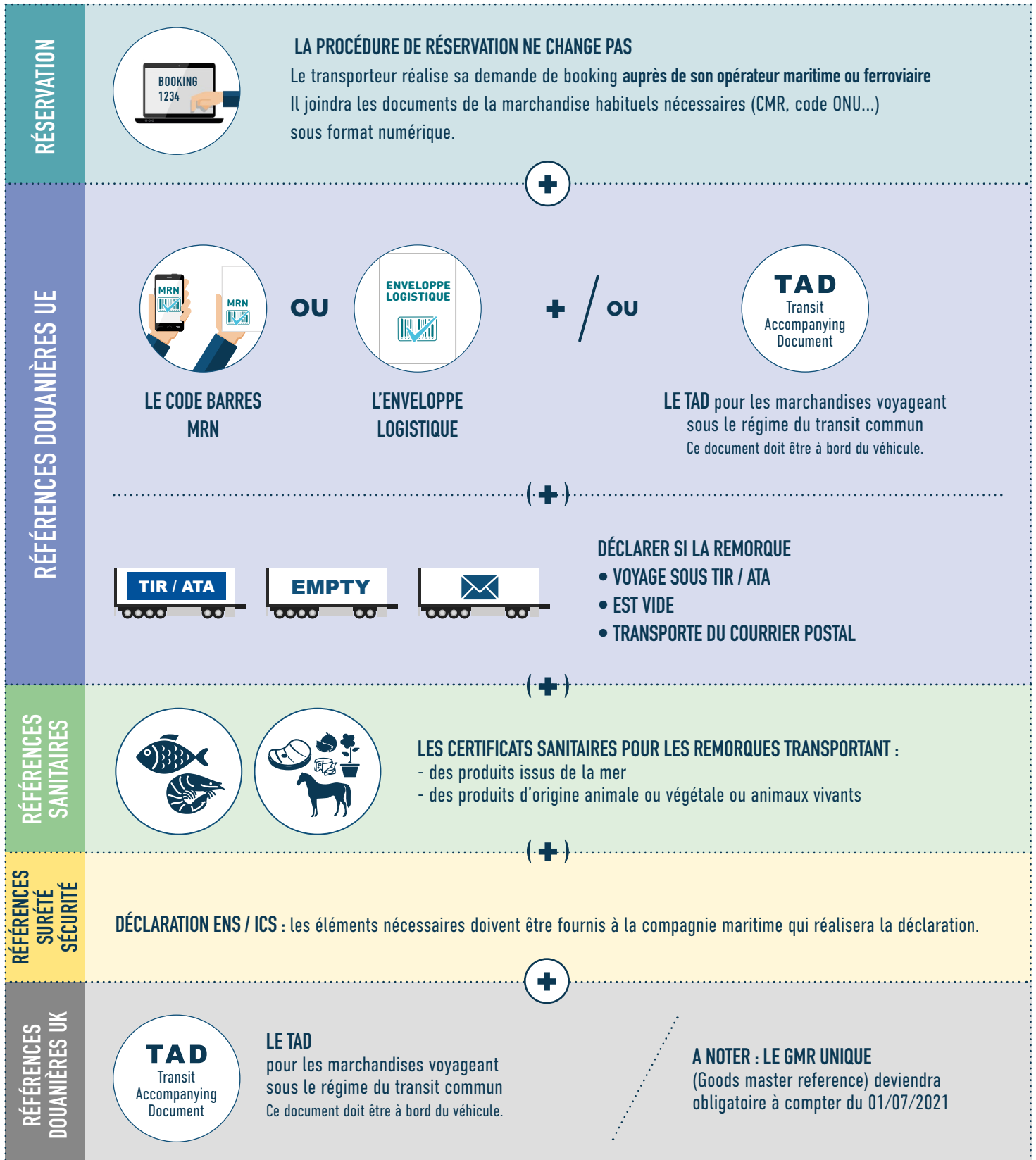
CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES**

AU PORT DE DOUVRES

DOCUMENTS ET INFORMATIONS REQUIS POUR L'EMBARQUEMENT DES REMORQUES :





DOVER
export UK



CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES**



LA COMPAGNIE MARITIME RÉALISE ALORS L'APPAIRAGE

.....
UNE FOIS L'APPAIRAGE EFFECTUÉ, L'ENREGISTREMENT SERA VALIDE
La remorque pourra être embarquée



Les documents
marchandises, le carnet
TIR/ATA et les certificats
sanitaires doivent voyager
avec la remorque

LES CONTRÔLES DOCUMENTAIRES SONT RÉALISÉS PAR LA DOUANE FRANÇAISE PENDANT LA TRAVERSÉE

A l'issue de ces contrôles, un statut douanier sera assigné aux marchandises :



STATUT VERT

Le dossier est en règle, le chauffeur peut venir retirer la remorque au parc non-accompagné.

LES STATUTS ORANGE

Le dossier demande à être régularisé ou le chargement inspecté. La remorque ne peut être retirée avant la régularisation du statut.



ORANGE DOUANE Pourquoi ?

- La déclaration anticipée en douane est en attente de validation par votre RDE (déclarant en douane)
- La déclaration anticipée en douane est en attente de régularisation administrative (par la douane française)
- Le chargement est soumis à une inspection physique (par la douane française)
- La remorque voyage sous régime TIR / ATA
- La déclaration ENS n'a pas été effectuée



ORANGE SIVEP : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire Pourquoi ?

- Le chargement est soumis à des contrôles documentaires et d'identité des marchandises réglementées (telles que produits d'origine animale destinés à la consommation, animaux vivants, végétaux...et les produits issus de la pêche)
- Le chargement est soumis à une inspection sanitaire



DOVER
export UK



CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
REMORQUES NON-ACCOMPAGNÉES**

COMMENT SAVOIR SI LA REMORQUE PEUT ÊTRE LIBÉRÉE ?

- **LE RDE (Déclarant en douane)**

AURA CONNAISSANCE DU STATUT DES MARCHANDISES :

via la plateforme de déclarations douanières

et pourra procéder immédiatement à la validation de la déclaration

en cas de **STATUT ORANGE** ou organiser l'inspection sanitaire des marchandises si c'est le cas.

- **LE TRANSPORTEUR AURA CONNAISSANCE
DU STATUT DE LA REMORQUE :**

En se connectant à l'application Web : **e-border Calais Port** (QR code ci-contre)

ou à l'adresse m.portboulgnecalais.fr

Il suffira de renseigner le numéro de la plaque d'immatriculation de la remorque.

LE TRANSPORTEUR SAURA ALORS :

Si la remorque peut être retirée (**STATUT VERT**)

ou s'il faut attendre la régularisation du statut (**STATUT ORANGE**).



e-border Calais Port
active au 01/01/2021

RÉGULARISATION DU STATUT ORANGE

Dans la plupart des cas, le transporteur pourra suivre l'évolution du statut du chargement
via l'application web : **e-border Calais Port**.

Dès qu'il passera au statut vert, la remorque pourra être retirée.



Cependant, pour certaines régularisations (contrôles des douanes ou inspections physiques de la marchandise), seul le RDE (ou son commis) aura l'information du BAE (Bon à enlever). Le transporteur devra alors suivre ses instructions.

**LA REMORQUE NE PEUT ÊTRE LIBÉRÉE QU'APRÈS RÉGULARISATION
DE SON STATUT ET L'ÉDITION D'UN BAE**